AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1333
FR0010451203-FS0565

24 septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 septembre 2015, la société Morgan Stanley Plc (The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 septembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, indirectement, 15 643 816 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droit de vote**
Morgan Stanley & Co. International Plc	15 536 918	5,15
Morgan Stanley Smith Barney LLC	85 105	0,03
Morgan Stanley & Co. LLC	21 793	0,01
Total Morgan Stanley	**15 643 816**	**5,18**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions REXEL sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 301 850 243 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.